Vos questions / nos réponses

Interdire de casino

Par Dginie Postée le 14/03/2026 16:13

> Bonjour, j'ai besoin d'aide car mon compagnon est addict aux jeux d'argent, il va jouer au casino plus les jeux de grattage, le Kéno et le loto. J'aimerais le faire interdire de casino, comment faire ?

Mise en ligne le 16/03/2026

Bonjour,

Nous comprenons que vous cherchiez des solutions pour empêcher votre compagnon de jouer.

En ce qui concerne l'interdiction volontaire de jeux (valable pour les casinos terrestres et jeux en ligne), seul le joueur peut en faire la demande. Il est illégal de le faire à sa place.

Vous trouverez en bas de page, un lien vers le site de l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) pour mieux connaitre la procédure et ses effets.

Toutefois, vous pouvez dialoguer avec lui pour lui exprimer vos inquiétudes, l'impact que cela a sur vous ou sur votre couple, les risques financiers qu'il encoure ou vous fait encourir, etc. Ce peut être l'occasion de lui parler de ce dispositif pour limiter les risques éventuels liés à sa pratique de jeux.

Il serait intéressant d'essayer de comprendre les raisons de son addiction. Le fait de le questionner sur son fonctionnement avec les jeux et ce qui peut éventuellement se tramer derrière, peut permettre des échanges plus apaisés et constructifs. Que recherche-t 'il au travers de cette pratique, qu'est-ce qui la sous-tend, est-ce qu'il traverse des difficultés personnelles (sentiment d'ennui, problèmes d'argent, mal-être, etc.).

Le fait d'adopter une posture d'écoute bienveillante, compréhensive et sans jugement peut lui permettre d'évoluer dans sa réflexion plus librement, dans le respect de son rythme.

Sachez néanmoins, qu’il est difficile d’empêcher une personne de jouer tant qu’elle ne l’a pas décidé d’elle-même. C’est pourquoi, il vaut mieux chercher à la comprendre et l’encourager à dialoguer sur ce qu’elle ressent, sans la juger.

Pour illustrer notre propos, nous vous joignons en bas de page quelques articles issus de notre site internet de conseils à l'entourage.

Nous ignorons s’il reconnait ses difficultés ou si le sujet est source de conflits, toujours est-il que si vous souffrez de la situation, il peut être important d’en parler avec des proches ou des professionnels.

Si vous ressentez le besoin d’évoquer la situation de votre compagnon, vos inquiétudes ou toute autre question, des consultations destinées à l’entourage existent. Elles ont lieu au sein de Centre de Soins d’Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). Médecin addictologue, psychologue, infirmier et travailleurs sociaux reçoivent toute personne concernée directement ou indirectement par une dépendance pour permettre un soutien adapté et des conseils de positionnement. Les consultations y sont individuelles, confidentielles et gratuites.

Si cette alternative vous intéresse, vous trouverez en bas de page les coordonnées d’un CSAPA de votre ville. Il faut les contacter par téléphone en amont pour obtenir un rendez-vous.

De plus, pour ne pas rester isolée dans ce contexte, vous pouvez interagir sur notre forum de discussions avec d’autres internautes connaissant des difficultés similaires aux vôtres. Ce support permet un partage d’expérience et une entraide mutuelle pour envisager des possibles.

En attendant, si vous ressentez le besoin d’échanger autour de votre situation, nos écoutants sont disponibles par téléphone au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) 7j/7 de 8h à 2h. Vous pouvez aussi disposer du tchat via notre site internet, de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Avec tous nos encouragements.

Bien à vous

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suiv

---

Association Addictions France - CSAPA 65

65, rue Georges Lassalle
65000 TARBES

Tél : 05 62 93 73 82
Site web : addictions-france.org
Accueil du public : Lundi 13h30-18h30, Mardi Mercredi Vendredi 9h30-12h/13h-17h, Jeudi 9h30-12h/13h-18h30
Secrétariat : Lundi 14h-18h, Mardi Mercredi Vendredi 10h-12h/13h30-17h, Jeudi 10h-12h/13h30-18h30

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Forums Joueurs info service
- Autorité nationale des jeux (ANJ)
- Ouvrir le dialogue pour mieux se comprendre
- Il ne veux pas arrêter, qu'est ce que je peux faire?
- Se faire aider